

PRESENTS : ABRIAL Raymond — DEMARS Hélène - DUNIS Lucien - GRAS Suzanne - LIOGIER Renée – MARCON Yves – MIRAMAND Christine - MOULIN Serge (arrivé à 20h) - PRUD'HOMME Sébastien - SABATIER Mylène.

EXCUSE(E)S : - ALLARY Jean -Pierre - MONCHAMP Audrey (procuration à S. GRAS)

ABSENT(E)S : SEFOURT William

Secrétaire de séance : GRAS Suzanne

1. PV du dernier conseil municipal : Approbation à l'unanimité.

2. Modification du tableau des effectifs :

Maintien du poste agent de maîtrise et ouverture d'un poste agent technique.

Mme DEMARS suggère que David BLANC passe agent de maîtrise. Réponse négative car les promotions et avancements de grade obéissent à des critères d'ancienneté dans le grade de et dans la fonction publique ou de réussite à examen ou concours et ne remplit aucune des conditions requises.

Mme MIRAMAND demande si ce poste d'agent de maîtrise ne va pas « manquer ». Le Maire répond que nous n'avons pas eu, sur les 7 candidatures reçues, de candidature appropriée.

Vote à l'unanimité pour la création du poste d'agent technique et la modification du tableau des effectifs.

3. Annulation de la délibération du 30 aout 2022 portant sur la vente d'une partie d'un bien de section.

Mr RICHARD d'Eynac avait sollicité l'acquisition de 50 m². Une délibération avait été prise pour un tarif de 6 euros du m². Aujourd'hui Mr RICHARD fait la demande d'achat de plus de 170m².

Proposition d'annuler la délibération : Vote à l'unanimité.

4-Participation communale au financement d'une extension de réseau eau potable:

Création de 40 mètres linéaires chez Mr JP ALLARY à MARCILHAC conformément au CU déposé. Le Syndicat des eaux demande une participation de la commune à hauteur de 20 € H.T. du ml pour ces travaux.

Vote à l'unanimité pour une participation de 800 € H.T..

Contact avec le Syndicat pour d'éventuelles extensions du réseau électrique.

5-Economie d'Énergie, modification des horaires de l'éclairage public.

Le maire rappelle que les dotations de l'Etat diminuent alors que les tarifs augmentent ; ce qui devrait entraîner un problème dans la maîtrise du budget de fonctionnement.

Il propose de réduire la durée de l'éclairage public, en passant de 24h-05h30 à 23h-06h. il propose également d'investir pour réguler le chauffage dans tous les bâtiments communaux. (Exemple : Ecole le week-end et vacances scolaires, Mairie, etc)

M. DUNIS rappelle que l'école est programmée et qu'il suffit de mettre le système programmeur en route, il va demander à l'entreprise RIVIER de passer pour régler les horloges et voir si des sondes sont présentes dans tous les bâtiments (Notamment local technique, chasse et pétanque).

M. MARCON propose de mettre des ampoules Led sur l'éclairage public et rappelle que 45% de la dépense sera pris en charge par le syndicat d'électrification.

Le Maire indique que l'éclairage de Noël sera maintenu.

Vote à l'unanimité : Le maire prendra un arrêté.

6 Vitesse dans les villages.

Le Maire indique que de nombreuses remontées font acte d'un fort ressenti de vitesse sur la Commune. Il rappelle les demandes et actions menées ou en cours.

Aupinhac : Actions menées : Vitesse contrôlée : en cours. Contrôle de la gendarmerie. Devis demandés pour panneaux (400 euros env.), pour peinture latérale et pour l'acquisition d'un radar pédagogique (3300 euros Env.). Il propose d'inscrire au budget 400 euros de panneaux, 3 300 euros de radar et 1699 euros de peinture normale)

Le Bourg : Route de la Crouzette. Une pétition est en cours avec, demande de ralentisseur devant chez Mme Oubrier Suzanne : Le maire rappelle que cette mesure est impossible (gel et neige en hiver), que le panneau de priorité à droite étant mal placé sera déplacé judicieusement, qu'une intervention de la gendarmerie pourra être programmée et que le passage de la limitation de vitesse à 30 dans ce secteur sera examiné.

Traversée des Bastides : Un arrêté de circulation sera pris avec une limitation de vitesse à 30 km/h et pose de panneaux.

Il reste à voir le problème de légalité sur la limitation de vitesse qui s'oppose, une fois pris, à tous les usagers des voies concernées.

Vote à l'unanimité.

M. MOULIN soulève le problème à la Paravent sur la route départementale et s'interroge sur la possibilité de débroussaillage pour obtenir un peu de visibilité.

7 Mise en place du Compte Epargne temps.

Le Maire rappelle les contours du projet soumis au comité technique paritaire (Avis favorable à l'unanimité). Nombre maximum : 8 jours par an sans dépasser 60 jours au total. conditions d'alimentation et de consommation du CET.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

8 Acquisition de terrain de la famille Delorme pour extension de la décharge

Accord de Mr Delorme Marc pour la vente d'environ 4606 m² au tarif de 0.60 euros.

Mr Delorme Mathieu ne veut actuellement pas vendre (environ 5 000m²)

Il est rappelé que l'accès à la décharge est réservé à la commune, aux habitants de la commune, et aux entreprises de la commune.

Délibération : Pouvoir au Maire pour recevoir l'acte et pouvoir au 1^{er} adjoint pour signer l'acte définitif. Vote à l'unanimité.

9 Marché voirie 2022 2023.

Le Maire indique que ce marché porte sur le goudronnage, bouchage de trous, goudronnage de voirie variante tri-couche ou enrobé avec visite obligatoire des entreprises avant réponse Il indique que le calendrier de dépôt de demande de subvention au titre de la DETR implique que le dossier soit déposé avant le 1^{er} décembre, il indique qu'un marché va être lancé et que le résultat sera à valider lors du prochain conseil.

Les secteurs concernés sont sur toute la commune avec un traitement différent selon le secteur et les besoins.

Des échanges ont lieu sur la nécessité de la réfection de la route de Villeneuve qui va entraîner l'achat de terrain pour l'élargir. Mme DEMARS pense qu'il y aura des oppositions sur le secteur Tournecol. Concernant les travaux sur Monac (Requalibrage) le dossier de Mr GIRE devrait se résoudre avec la réalisation d'un document d'arpentage.

Demande de DETR à faire avant le 1^{er} Décembre.

Accord à l'unanimité pour engager un marché public.

10 Adhésion à Haute Loire ingénierie :

Le maire indique que cette nouvelle structure apporte une aide en matière d'élaboration et de conduite des projets sans faire office d'assistance à Maitrise d'ouvrage. Le tarif est fonction du nombre d'habitants soit 300 € pour la Commune.

Délibération : Vote à l'unanimité